



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2012

Original : anglais et français

Commission de consolidation de la paix

Sixième session

Formation Guinée

Rapport du premier examen de la Déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix

(Septembre 2011 à mars 2012)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Examen des progrès accomplis dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix	3
A. Promotion de la réconciliation et de l'unité nationales	3
B. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité	6
C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes	9
III. Conclusions et recommandations	12
A. Promotion de la réconciliation et de l'unité nationales	13
B. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité	15
C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes	17
D. Prochaines étapes	18
Annexe	
Informations quant aux programmes/projets mis en œuvre par des membres de la formation Guinée dans des domaines autres que les trois secteurs prioritaires de la Déclaration d'engagements réciproques	19



I. Introduction

1. La Déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée, conclue entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix le 23 septembre 2011, décline les engagements pris par les deux parties dans le cadre des trois priorités de consolidation de la paix, à savoir : a) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales; b) la réforme du secteur de la défense et de la sécurité; c) la politique d'emploi des jeunes et des femmes. Le travail de la Commission dans ces trois axes se complète avec les interventions retenues dans le deuxième plan prioritaire de consolidation de la paix, financées par le Fonds pour la consolidation de la paix.

2. L'objectif de ce premier examen de la Déclaration d'engagements réciproques est d'évaluer les progrès accomplis et de revoir et, si nécessaire, d'affiner les engagements du Gouvernement guinéen et de la Commission. Les recommandations et conclusions de cet examen orienteront l'engagement ultérieur de la Guinée avec la Commission.

3. Le processus d'examen et la préparation du présent rapport se sont faits en étroite coopération avec le Gouvernement de Guinée et les acteurs sur le terrain. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies à Conakry, le Gouvernement de Guinée a fait état des progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et a présenté une version consolidée de cette auto-évaluation et ses propositions de recommandations à la Présidente de la formation Guinée lors de son déplacement à Conakry du 11 au 15 mars 2012 avec une délégation de la formation Guinée. En même temps, les membres de la formation ont fourni une appréciation de leurs contributions dans les trois domaines prioritaires de consolidation de la paix à la Présidente, tout en formulant des propositions de recommandations au Gouvernement et à la Commission.

4. D'une manière générale, le pays a fait des progrès remarquables pendant la brève période de temps qui s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration d'engagements réciproques. Les réformes et les initiatives prises par le Gouvernement montrent une volonté ferme d'œuvrer en faveur d'une consolidation de la démocratie et de la stabilité politique et économique du pays.

5. Les principales recommandations pour renforcer les résultats atteints sont : la tenue rapide d'élections législatives qui sont libres, transparentes, crédibles aux niveaux politique et technique, paisibles, acceptables et acceptées par tous; l'accélération du processus de consultations pour la réconciliation nationale; l'approfondissement de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, notamment en ce qui concerne le renforcement du contrôle civil et la réforme de la justice; l'investissement dans l'emploi et les secteurs sociaux critiques pour améliorer les conditions de vie de la population; ainsi qu'un engagement pour une meilleure coordination des partenaires internationaux pour appuyer les efforts de consolidation de la paix et du développement de la Guinée.

II. Examen des progrès accomplis dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix

A. Promotion de la réconciliation et de l'unité nationales

6. Le 24 juin 2011, le Président de la République a mis en place une Commission de réflexion sur la réconciliation nationale par décret pour élaborer une vision stratégique pour la conduite du processus de réconciliation nationale et pour faire au Président des recommandations sur la démarche à suivre. À cette fin, la Commission a mis au point un document intitulé « En route vers la réconciliation nationale » qui fixe sa vision sur la meilleure manière de solder le contentieux du passé. Sous l'égide de la Commission, des journées de prière pour la paix et la réconciliation ont été organisées dans toutes les préfectures du pays. Ces journées ont été clôturées à Labé avec une large participation des autorités gouvernementales et des acteurs de la société civile. La Commission a en outre organisé un atelier de partage d'expériences avec des experts internationaux africains sur les questions de justice transitionnelle et des droits de l'homme en décembre 2011.

7. En ce qui concerne les événements douloureux plus récents dont les violences du 28 septembre 2009, ils ont fait l'objet d'une enquête internationale assortie de recommandations et d'actions acceptées par le Gouvernement. Plusieurs actions sont en cours en vue d'assurer le droit à la justice des victimes. Un panel de trois juges d'instruction guinéens a été nommé au début de l'année 2010. Depuis novembre 2011, le Panel s'est installé dans les locaux de l'Inspection générale des services judiciaires, ce qui lui a permis de recevoir des victimes et des témoins dans de meilleures conditions et de bénéficier du dispositif de sécurité de ces locaux. À ce jour, les juges ont auditionné quelque 192 victimes et témoins. Six présumés auteurs ont été incarcérés et un gradé de l'armée, le lieutenant-colonel Moussa Thégboro Camara, nommé dans le rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée (S/2009/693) comme l'un des présumés responsables de ces événements, a été mis en examen.

8. Le Ministre de la justice et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont signé un communiqué conjoint en novembre 2011 dans lequel le Gouvernement de Guinée prend un nombre d'engagements importants, notamment en matière de lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles, y compris la mise en place d'une politique de tolérance zéro, l'exécution des recommandations de la Commission d'enquête internationale sur les crimes graves du 28 septembre 2009, l'application d'un code de conduite des forces de sécurité du pays qui tient compte de la prévention des violences sexuelles, le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité en tenant compte du respect des principes fondamentaux des droits de l'homme, le dialogue avec les victimes des crimes du 28 septembre 2009 et l'engagement avec la société civile afin d'assurer les réparations et la réconciliation nationale.

9. Le Gouvernement et tous les acteurs politiques ont exprimé le besoin d'un dialogue pour créer les conditions favorables à l'organisation d'élections législatives crédibles, libres, transparentes et acceptées par tous les Guinéens. Ils se sont

entendus sur la mise en place d'une structure consensuelle appelée « Cadre de dialogue politique inclusif » comprenant toutes les sensibilités politiques du pays et piloté par un panel de facilitateurs désigné de commun accord et présidé par Albert David Guillaume Gomez.

10. Ce dialogue a débattu l'ensemble des questions essentielles soulevées par les parties prenantes aux élections. Les résultats du dialogue ont dégagé des points d'accord, qui sont : a) le respect de l'autorité de l'État; b) le libre exercice des activités politiques; c) le libre accès des partis politiques de l'opposition aux médias publics; d) la neutralité de l'administration; e) la recomposition des démembrements de la Commission électorale nationale indépendante; f) l'amendement de l'article 162 du Code électoral pour transférer les compétences d'annulation des procès-verbaux du Président de la Commission au Président de la Cour constitutionnelle; g) l'audit du fichier électoral; h) la révision des listes électorales. Les parties sont cependant restées divisées sur d'autres questions majeures. Les points de désaccord qui restent portent sur : a) les modalités de la révision des listes électorales; b) l'audit du fichier électoral (recrutement de l'auditeur, migration des données entre les deux systèmes, SAGEM et WAYMARK); c) la cogestion du fichier électoral; d) la restructuration de la Commission; e) la reprise des actes posés par la Commission; f) la réhabilitation des conseils communaux dissous; g) le chronogramme pour la préparation des élections.

11. Enfin, en ce qui concerne les autres processus de dialogue, le Gouvernement a initié une série de rencontres avec les partenaires sociaux relativement aux questions ayant trait à la pension des fonctionnaires, au relèvement des salaires au salaire minimum garanti ainsi qu'aux conditions de jouissance du droit à la retraite qui constitue un droit garanti par la Constitution et dont le suivi, à l'instar d'autres droits, devrait être assuré par les institutions étatiques.

12. En ligne avec les engagements souscrits au titre de la Déclaration d'engagements réciproques, ces avancées du Gouvernement au cours de la période sous examen ont été complétées par des actions et des appuis de la Commission de consolidation de la paix et des partenaires internationaux, notamment l'Espagne, la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et le Fonds de consolidation de la paix.

13. L'OIF a accompagné les institutions de la transition pour favoriser la tenue d'élections libres ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. Répondant à une invitation des autorités guinéennes, le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, a effectué une visite officielle en Guinée, du 4 au 6 janvier 2012, qui lui a permis de constater les difficultés rencontrées par les parties guinéennes pour l'aboutissement du dialogue politique devant mener à des élections législatives, libres, fiables et transparentes et permettre de parachever la transition. M. Diouf a recommandé une démarche fondée sur l'inclusion et le consensus qui doit passer par un rétablissement de la confiance entre les parties et a fait part de la totale disponibilité de la Francophonie pour accompagner le processus électoral et apporter un appui au renforcement des institutions de l'état de droit.

14. L'Union européenne a un programme d'appui complémentaire aux élections de 5 millions d'euros (environ 6,5 millions de dollars), pour l'appui aux élections

législatives, comprenant l'appui à la Commission électorale nationale indépendante, une contribution au PNUD pour la sécurisation des élections, y compris l'audit du fichier électoral et un appui à la société civile (en concertation avec d'autres partenaires, y compris l'Espagne, la France, les États-Unis d'Amérique et les organisations non gouvernementales IFES, NDI, le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne et Search for Common Ground). Dans le cadre de son appui à la réconciliation nationale, l'Union européenne prévoit aussi un appui à l'Assemblée nationale. La Turquie considère également une contribution à la préparation des élections parlementaires, sur demande de la Guinée.

15. Le PNUD et le HCDH accompagnent la Commission de réflexion sur la réconciliation nationale. Au moment de la finalisation du présent rapport, un expert venait d'être mis à la disposition de la Commission de réflexion afin d'élaborer une vision stratégique et une approche pour la conduite du processus de réconciliation nationale.

16. Plusieurs partenaires ont appuyé le Gouvernement dans son travail de soutien aux victimes du 28 septembre 2009 :

a) La France continue à apporter un soutien financier à la prise en charge médicale et psychosociale des victimes du 28 septembre 2009. En 2011, son appui a permis d'organiser des formations ciblées d'équipes médicales auprès de la Clinique mère et enfants;

b) L'Union européenne appuie un programme (700 000 euros/environ 918 000 dollars pour 2011-2013) à travers la Fédération internationale des droits de l'homme pour apporter une aide judiciaire aux victimes du 28 septembre 2009 et des victimes de violence politique antérieure ou ultérieure;

c) L'équipe d'experts de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a visité la Guinée du 11 au 14 mars 2012 pour discuter de la mise en place d'un expert international pour appuyer le travail du Panel de juges enquêtant sur le 28 septembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué conjoint de novembre 2011. L'équipe d'experts travaille en partenariat étroit avec le bureau du HCDH en Guinée.

17. Le Luxembourg a fait une contribution de 100 000 euros (environ 131 000 dollars) à travers le Fonds pour la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités des Coprésidents de la Commission de réflexion sur la réconciliation nationale. Il a également apporté une contribution de 50 000 euros (environ 65 500 dollars) à la Fondation Hirondelle pour la mise en place d'une station radio multilingue visant à donner une voix à la population et à la société civile en vue d'un dialogue national serein pour la réconciliation nationale.

18. Le Royaume-Uni, à travers un projet bilatéral sur la prévention des conflits dans la région forestière de 7 900 livres sterling (environ 12 650 dollars) sur l'exercice 2011/12, soutient le dialogue entre les communautés et la sensibilisation aux droits de l'homme. Des comités de médiation ont été créés pour aider à gérer les relations intracommunautaires.

19. L'Espagne a contribué 1,1 million d'euros (environ 1,44 million de dollars) à la réforme de l'Administration publique en Guinée, à travers le Fonds d'affectation

spéciale thématique pour la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest du PNUD.

20. En ce qui concerne l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, la période sous revue a vu s'achever la phase préparatoire des projets concernés, qui portent sur l'appui au dialogue politique en période électorale et au processus de réconciliation (notamment à la Commission de réflexion et aux victimes de violences) pour un montant de 1,7 million de dollars.

B. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité

21. Construisant sur la dynamique créée par l'évaluation du secteur de la sécurité en 2010, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, en particulier le Fonds pour la consolidation de la paix, a entrepris des réformes courageuses dans le secteur de la sécurité.

22. Ainsi, une loi clarifiant les missions et les attributions de chacune des forces de défense et de sécurité est en cours d'élaboration.

23. Le Comité de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité, mis en place par décret présidentiel, a été rendu pleinement opérationnel et a permis l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur la réforme du secteur de la sécurité (politique nationale de défense, statut des militaires, code de justice militaire, code de conduite des militaires, statut particulier de la Police nationale, de la protection civile et de la douane, décret sur la création du corps de conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées, etc.). À travers ce cadre institutionnel, un plan d'action national de la réforme du secteur de la sécurité est en cours de finalisation.

24. Les principales actions réalisées après l'adoption de la Déclaration d'engagements réciproques concernent le lancement du recensement biométrique des militaires et la mise à la retraite de 3 928 militaires :

a) S'agissant du recensement biométrique, les opérations d'enrôlement se sont déroulées du 5 octobre au 28 novembre 2011 avec l'appui technique et financier des Nations Unies. La compilation et le contrôle des résultats sont en cours de finalisation par la société ContiPrint en relation avec les services concernés au sein du Ministère de la défense. L'analyse statistique des résultats doit être faite avec l'appui technique du PNUD;

b) En ce qui concerne la mise à la retraite, sur la base des résultats du recensement biométrique et des critères de mise à la retraite préalablement fixés (militaires engagés entre 1952 et 1975), 3 928 militaires ont été mis à la retraite en décembre 2011. Parallèlement, les dispositions ont été prises pour assurer le versement par le Gouvernement du premier trimestre de la pension des militaires.

25. Par ailleurs, des actions ont été entreprises par la partie nationale suivant les recommandations du rapport d'évaluation et/ou du séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit notamment de l'interdiction de port d'armes et de mouvements isolés de militaires, de la création d'une police militaire chargée de la surveillance des militaires, ainsi que de la démilitarisation de la capitale et du redéploiement sur l'ensemble du territoire de plus de 1 686 hommes de l'ancienne garde présidentielle et du bataillon des troupes aéroportées ainsi que des véhicules

blindés, pièces d'artillerie, armes lourdes et engins du génie militaire à l'intérieur du pays.

26. S'agissant des autres composantes de la réforme, on note une asymétrie en termes d'avancées entre les cinq secteurs de la réforme et en termes de fonctionnement des comités techniques sectoriels. Des efforts limités ont ainsi été enregistrés notamment à cause des moyens insuffisants à la disposition de ces composantes.

27. Au titre de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements réciproques, les progrès accomplis par le Gouvernement dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au cours de la période sous examen ont été soutenus par les actions de la Commission de la consolidation de la paix des Nations Unies et des partenaires internationaux, notamment l'Allemagne, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni, l'Union européenne et le Fonds pour la consolidation de la paix.

28. Plusieurs partenaires ont mené ou programmé des activités bilatérales ou coordonnées en appui à la réforme du secteur de la sécurité :

a) L'Union européenne a un programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en cours de préparation, de 20 millions d'euros (environ 26,2 millions de dollars) sur 2013-2015, couvrant les axes indicatifs suivants : appui institutionnel à la réforme du secteur de la sécurité (comité de coordination et plate-forme des partenaires); réforme du régime des retraites de la fonction publique; appui à la mise en place de passerelles en vue du renforcement de certains corps de sécurité : environnement et protection civile; appui à la politique nationale de réinsertion socioéconomique des personnes à risque (qui pourrait s'insérer dans la politique nationale d'emploi des groupes vulnérables en cours d'élaboration par le Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance avec l'appui de la Banque mondiale). En attendant la mise sur pied du programme, l'Union européenne envisage la mise à disposition d'une assistance technique dès l'été 2012 en appui institutionnel à la réforme du secteur de la sécurité;

b) En 2011, la France a mobilisé ses fonds d'urgence (total de 500 000 euros) pour financer des missions d'expertise et de formation mais aussi d'achat d'équipements au profit de la gendarmerie, de la police et de la protection civile. Ses activités habituelles de coopération de défense (près de 2 millions d'euros (environ 2,62 millions de dollars); huit coopérants militaires à Conakry) et de sécurité intérieure (600 000 euros; trois coopérants à Conakry) sont centrées sur la formation et les ressources humaines. En 2012, la France compte poursuivre les efforts entrepris en 2011 avec un budget total de 1,8 million d'euros (environ 2,36 millions de dollars);

c) L'Espagne appuie le Ministère de la sécurité avec la mise en place d'un centre de formation pour les forces de police, dont les douaniers, et de gendarmerie. À terme, ce dernier a la vocation de devenir un centre de référence pour les questions en matière de migration et pourrait servir à la formation de fonctionnaires d'autres ministères. Le projet sera financé à hauteur de 125 000 euros (environ 165 000 dollars) par l'Espagne à travers le Fonds de migration et de développement Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)-Espagne;

d) Le Luxembourg a apporté une contribution de 200 000 euros (environ 262 000 dollars) au Fonds pour la consolidation de la paix pour le projet d'appui à la mise à la retraite de quelque 4 000 militaires;

e) La Fédération de Russie a fait don de 50 véhicules tout terrain « UAZ » à la Guinée, reçus officiellement le 9 février 2012 en présence du Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement guinéen. Ces véhicules devront servir à accroître la mobilité des autorités guinéennes, notamment pour rejoindre des régions difficilement accessibles;

f) L'Ukraine pourra s'engager dans une coopération pratique bilatérale en matière de la réforme du secteur de la sécurité une fois qu'un accord intergouvernemental sur la coopération militaire technique aura été signé.

29. Trois membres de la formation ont appuyé la réforme de la justice :

a) L'Union européenne, chef de file dans le secteur de la justice, a engagé les activités suivantes : i) un programme d'assistance technique au Ministère de la justice : 1,3 million d'euros (environ 1,7 million de dollars) (2011-2012), comprenant la création d'une plate-forme pour la réforme du secteur de la justice, l'établissement d'une carte judiciaire et pénitentiaire, l'élaboration d'un programme de formations urgentes, et la traduction des états généraux de la justice dans un plan d'action opérationnel; ii) un programme d'appui à la réforme de la justice doté de 20 millions d'euros (environ 26,22 millions de dollars) (2013-2016) est en cours d'identification;

b) L'Allemagne fournit une assistance au secteur de la justice, dans le cadre d'un programme régional de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) de promotion de l'état de droit et du secteur de la justice en Afrique de l'Ouest. La Guinée a été incluse dans le programme en janvier 2012, les autres pays partenaires du programme étant la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Niger et la Sierra Leone. Le volume financier programmé est de 500 000 euros (environ 655 000 dollars) par année pour la Guinée, et il est prévu que le programme se poursuive jusqu'en avril 2014;

c) La France a fourni un appui en matière de formation de base des jeunes magistrats en vue d'un renforcement de la justice.

30. Deux partenaires notamment mènent des activités ayant une portée sous-régionale :

a) Le Royaume-Uni appuie, pour un montant de 200 000 livres sterling (environ 317 000 dollars), un projet de formation en anglais pour 120 jeunes membres de l'armée guinéenne, de janvier à juin 2012. La formation doit permettre à l'armée guinéenne de jouer un rôle plus important dans les efforts régionaux et internationaux de maintien de la paix et contribuer à promouvoir la coopération et l'intégration militaire régionale entre l'armée guinéenne et ses contreparties de la Sierra Leone et du Libéria;

b) Suite à un audit conduit en novembre 2011, la France a apporté un soutien à l'action de l'État guinéen en mer en dotant la marine guinéenne de moyens lui permettant d'assurer la reconnaissance de ses frontières et de renforcer l'équipement de la vigie installée sur le port de Conakry. Cette action a déjà porté fruits : trois navires se livrant à des activités de pêche illégale ont pu être arraisonnés lors d'une première sortie opérationnelle le 13 février 2012.

31. Le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé deux projets portant sur le démarrage de la réforme du secteur de la sécurité, à savoir le recensement des forces de défense et de sécurité, la mise à la retraite de quelque 4 000 militaires, et un projet portant sur le renforcement du contrôle civil, pour un montant total de 6,2 millions de dollars. Au cours de la période sous revue, cet appui a permis d'atteindre des résultats importants, à savoir : a) le recensement de 25 432 membres actifs des effectifs militaires a été terminé en décembre 2011; b) sur les 25 432 membres actifs, 3 928 membres éligibles ont été mis à la retraite à la fin de l'année avec des mesures d'accompagnement pour les quatre premiers mois. En réponse à une demande formelle du Président de la République, le Fonds pour la consolidation de la paix a par ailleurs approuvé début mars 2012 un financement de 841 000 dollars pour la mise à disposition d'un conseiller de haut niveau et une équipe d'appui pour l'appui stratégique à la réforme du secteur de la sécurité.

C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes

32. Le Gouvernement de Guinée est conscient de la fragmentation des responsabilités entre les différents départements ministériels en charge des jeunes, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que de leurs interventions sur le terrain. Il a pris des dispositions administratives notamment en vue de la mise en place d'un organe consultatif sur les questions d'emploi des jeunes au cours du deuxième trimestre de l'année 2012. Il vise aussi à rendre plus cohérent l'appui pour les initiatives économiques des femmes et des jeunes à travers la mise en place d'un fonds de solidarité pour les femmes qui se chiffre actuellement à 100 milliards de francs guinéens (14,36 millions de dollars) et d'un fonds de solidarité pour les jeunes doté de 20 milliards de francs guinéens (2,87 millions de dollars).

33. Plusieurs autres initiatives ont été prises par le Gouvernement et ses partenaires pour favoriser l'emploi des jeunes dans les principaux secteurs porteurs de l'économie, notamment :

a) Le projet « Taxi motos » dans les sept capitales régionales ciblant les jeunes de 18 à 35 ans;

b) Le projet « Jeunes Guinéens au travail » qui cible 1 850 jeunes qui vont être employés dans l'électrification urbaine et rurale par le solaire ainsi que l'hydraulique;

c) Le projet « Filets sociaux » soutenu par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail (OIT) vise 24 000 emplois temporaires pour les jeunes et les femmes (30 % des bénéficiaires seront des femmes);

d) Le projet « Fonds de soutien à la création de l'entrepreneuriat agricole » soutenu par le PNUD pour les jeunes diplômés.

34. Dans le domaine agricole, le Gouvernement est en train de mettre en place, à titre expérimental, 10 centres de gestion d'équipements agricoles qui seront animés par des jeunes. Dans le cadre d'un programme intitulé « Révolution verte », des équipements agricoles comprenant 100 tracteurs, 100 motoculteurs et des petits outils, ont été mobilisés pour appuyer 50 groupements de jeunes correspondant à 3 500 bénéficiaires.

35. Dans le secteur de la microfinance, une lettre de politique est en cours d'élaboration, et de nombreuses institutions de microfinance ont vu le jour. Les structures de l'Agence générale de la microfinance, qui seront chargées, respectivement, de l'administration des fonds de solidarité pour les femmes et pour les jeunes, se mettent en place progressivement.

36. Dans le secteur minier, qui connaît un regain d'intérêt de la part de plusieurs partenaires, une étude des besoins de formation des jeunes dans les filières professionnelles a été faite par le Ministère de l'enseignement technique en collaboration avec l'Agence française de développement, Rio Tinto et un bureau d'études français. On note cependant une certaine lenteur dans la mise en œuvre de cette étude. À ces initiatives, il faut ajouter des actions de plaidoyer menées par les ministres en charge de l'emploi, et des contacts fréquents entre les cadres de l'administration de la jeunesse, de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et les sociétés minières.

37. Concomitamment à ces actions, un deuxième programme d'emploi des jeunes est en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, sous l'égide du Ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Ce programme met un accent particulier sur les éléments contribuant à la consolidation de la paix et la prévention des tensions sociales à travers des actions à haute intensité de main-d'œuvre.

38. Au titre des initiatives du Service civique d'action au développement, on note les actions suivantes : mise en place d'un conseil stratégique; organisation d'une tournée de reconnaissance et d'identification des sites d'implantation du Service; conception et élaboration de certains documents stratégiques; identification du siège de l'agence et des premiers sites du Service; formation des formateurs nationaux; réalisation d'une étude sur les filières porteuses d'emploi et planification du recrutement des volontaires.

39. Au chapitre de la lutte contre les violences basées sur le genre, en vue d'un meilleur monitoring, l'Observatoire national de lutte contre les violences basées sur le genre a été mis en place et équipé depuis le mois de décembre 2011 par le Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance. S'agissant de la prise en charge des victimes, un quatrième centre pilote a été créé. En coopération avec le HCDH, une base de données est en cours d'élaboration pour la collecte des informations relatives entre autres aux violences basées sur le genre.

40. Les progrès accomplis par le Gouvernement dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes ont été soutenus par les actions de la Commission de la consolidation de la paix des Nations Unies et des partenaires internationaux, y compris l'Espagne, la France, le Japon, le Royaume-Uni, la Banque mondiale, l'Union européenne et le Fonds pour la consolidation de la paix.

41. La Banque mondiale prépare un programme de protection sociale (intitulé « projet de filets sociaux productifs »), sous l'égide du Ministère de l'économie et des finances, qui a trois composantes : a) un programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (création de 24 000 emplois temporaires directs et touchant près de 150 000 personnes à travers des transferts salariaux de près de 53,4 milliards de francs guinéens) et de formation sur les aptitudes à la vie quotidienne (5 000 bénéficiaires) ciblant les jeunes en zone urbaine, dans une perspective de construction, de réhabilitation et d'entretien d'infrastructures urbaines essentielles (avec près de 500 000 bénéficiaires indirects d'une

amélioration du cadre de vie) et de création d'emplois à court terme; b) transferts monétaires pilotes pour l'amélioration du capital humain dans les zones rurales pauvres et affectées par l'insécurité alimentaire; c) support institutionnel, renforcement des capacités et gestion du projet, incluant l'appui aux unités opérationnelles du projet dans l'élaboration des éléments clefs d'une stratégie de protection sociale. Le projet sera financé par l'Association internationale de développement (IDA) à hauteur de 25 millions de dollars. Une contribution du Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 2 millions de dollars, qui reste à confirmer, viendrait élargir la portée de la composante 1 du projet en augmentant le nombre de bénéficiaires parmi les jeunes.

42. Le Gouvernement japonais a accordé un financement d'environ 3 millions de dollars à travers l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour un projet d'appui à la formation professionnelle de jeunes en Guinée.

43. Depuis fin 2010, la coopération française a œuvré, en partenariat avec le Gouvernement guinéen, à la mise en place du Service civique d'action au développement dont les objectifs sont la formation de la jeunesse et la réinsertion de jeunes soldats dans la vie civile.

44. La coopération espagnole entreprend notamment les activités suivantes dans le domaine de l'emploi des jeunes : un projet d'appui au Centre de renforcement des capacités professionnelles Don Bosco à Kankan (173 656 euros/environ 227 600 dollars) et un programme pour appuyer la création d'entreprises en matière de technologie et d'emploi des jeunes (520 872 euros/environ 682 842 dollars). Dans le cadre du Programme régional de l'emploi des jeunes et de la cohésion sociale, l'Espagne a financé un projet actuellement mis en œuvre par le PNUD (1,5 million de dollars). Le projet inclut l'opération du Fonds espagnol pour l'insertion des jeunes, une initiative de microcrédits pour un montant de 500 000 dollars à travers laquelle 2 500 jeunes ont ouvert leur première entreprise. En 2012, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes sont deux domaines prioritaires de la coopération au développement espagnole en Guinée.

45. Le Royaume-Uni a entrepris les activités suivantes pour la promotion de la jeunesse et des femmes (à hauteur de 37 000 livres sterling/environ 60 000 dollars) :

a) Formation de jeunes entrepreneurs à Conakry; formation en affaires; coordination du plaidoyer dans des centres d'emploi pour jeunes; création de réseaux de communication pour partager des informations sur des opportunités d'emploi; apprentissage de métiers manuels et ateliers pour des activités génératrices de revenus;

b) Promotion de la participation des femmes dans les élections et la prise de décisions; formation en prise de décisions, leadership et droits; promotion de candidats féminins dans les élections; projets à Conakry et à Kindia pour améliorer la situation économique de femmes, promouvoir la sensibilité aux affaires et créer des activités génératrices de revenus.

46. En prenant en compte la priorité accordée par la Guinée à la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes, la Turquie prévoit le lancement de programmes de formation professionnelle.

47. En 2011, l'Ukraine a octroyé 20 bourses d'études supérieures à des citoyens guinéens. L'Ukraine a également donné des visas d'étudiants à 65 jeunes guinéens

additionnels. Le Gouvernement d'Ukraine prévoit de poursuivre des bourses pour le même quota en 2012.

48. L'Union européenne appuie un programme à haute intensité de main-d'œuvre pour l'assainissement et la réhabilitation des voiries secondaires de la ville de Conakry et certaines villes secondaires, à hauteur de 8 millions d'euros (environ 10,5 millions de dollars) (2012-2014), visant la création d'un minimum de 25 000 homme/mois d'emplois de courte durée, dont une partie à travers le troisième projet de développement urbain (minimum 10 000 hommes/mois) de la Banque mondiale (cf. par. 41) et une partie à travers le Fonds pour l'entretien routier.

49. En ce qui concerne l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, la période sous revue a vu s'achever la phase préparatoire des projets concernés, qui portent sur l'appui à la création d'emploi pour les jeunes et les femmes exposés au risque de conflits dans le secteur de l'assainissement pour un montant de 2,1 millions de dollars.

III. Conclusions et recommandations

50. Au terme du présent examen et en tenant compte des risques et opportunités pour la consolidation de la paix dans l'immédiat, la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix :

51. Note que les principaux acteurs guinéens et les partenaires internationaux s'accordent sur l'importance de la finalisation de la transition, qui devra se traduire par la tenue d'élections législatives libres, transparentes, crédibles aux niveaux politique et technique, inclusives, acceptables et acceptées par tous et observent également que ces élections sont perçues par les Guinéens comme une opportunité pour la réconciliation nationale et pour une plus grande participation des femmes dans la vie politique;

52. Salue l'ouverture au dialogue du Président Condé, prend note des points de consensus obtenus par le dialogue politique inclusif sur des questions importantes liées aux élections législatives, encourage les parties prenantes à poursuivre autant que possible le dialogue sur les questions encore en suspens et se dit préoccupée dans ce contexte devant le climat de méfiance régnant autour du processus des élections législatives et d'une certaine tendance à la manipulation de l'identité ethnique à des fins politiques;

53. Note les efforts de démarrage du processus de consultation en vue de la mise en place des mécanismes de réconciliation nationale, ainsi que les attentes de la population guinéenne, qui souhaite un processus plus ouvert et plus rapide;

54. Salue les progrès initiaux notables dans la réforme du secteur de la sécurité, notamment le recensement biométrique et la mise à la retraite de 3 928 militaires qui ont atteint l'âge de la retraite et prend note du souhait du Gouvernement et de ses partenaires de tirer parti de la dynamique et la confiance créées par ces premiers pas pour poursuivre avec des réformes plus structurelles;

55. Prend note des préoccupations des autorités guinéennes face aux nouvelles menaces à la sécurité, notamment les conflits et les menaces auxquels font face les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, comme la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes légères, le trafic des drogues et les menaces des

organisations terroristes, et entend leur appel en faveur d'une approche sous-régionale;

56. Prend note également de l'impossibilité, pour certains partenaires internationaux, de s'engager aux côtés des autorités guinéennes dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transfrontalière, tant que les services de lutte contre ces menaces sont menées par une des personnes citées dans le rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée comme présumé responsable et mis en examen depuis;

57. Note les initiatives du Gouvernement dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes, notamment le fonds mis en place par le Gouvernement pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et le fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes, et prend note du souhait du Gouvernement de disposer d'une expertise de haut niveau pour développer une vision à moyen et à long terme de l'emploi des jeunes et des femmes;

58. Note que d'importantes réformes, notamment dans le domaine macroéconomique, sont en cours, et que la population attend de voir davantage de dividendes concrets de la démocratie et des réformes. Les autorités guinéennes espèrent atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT) d'ici au deuxième semestre de 2012, pour pouvoir investir les ressources actuellement réservées au service de la dette dans les secteurs sociaux;

59. Prend note des fortes attentes vis-à-vis du développement du secteur minier et de la préoccupation exprimée par beaucoup par rapport aux risques de conflit autour des concessions minières, pouvant être liés à l'accès à l'emploi, aux rapports avec les communautés autour des concessions, ou aux conflits fonciers et salue dans ce contexte l'appui des partenaires internationaux (notamment la France, l'Union européenne, la Banque mondiale et le PNUD) au développement local équilibré et à la gestion durable du territoire à travers des appuis considérables à la décentralisation;

60. Salue les appuis des partenaires internationaux et régionaux dans les trois domaines de consolidation de la paix et prend note de leur intention de renforcer la coopération avec la Guinée après les élections législatives;

61. Le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix s'engagent à poursuivre leur coopération en faveur de la consolidation de la paix en tenant compte des points suivants, qui complètent leurs engagements réciproques adoptés le 23 septembre 2011, dont ils confirment par ailleurs qu'ils s'appliquent toujours.

A. Promotion de la réconciliation et de l'unité nationales

Il est recommandé au Gouvernement de :

62. Assurer la tenue des élections législatives d'ici à la fin de l'année 2012 et veiller à ce qu'elles soient libres, transparentes, crédibles aux niveaux politique et technique, paisibles, acceptables et acceptées par tous; exhorter la Commission électorale nationale indépendante à ce qu'elle finalise un chronogramme qui réponde aux critères de crédibilité précités et améliore la communication avec les

partis politiques et les partenaires internationaux, pour éviter la méfiance et les risques de malentendus et assurer un appui soutenu et coordonné au processus électoral; inviter les partenaires internationaux et régionaux et les organisations de la société civile à déployer des observateurs électoraux assez tôt pour appuyer et renforcer la crédibilité du processus électoral;

63. Renforcer la Commission de réflexion sur la réconciliation nationale et accélérer le processus de consultation nationale en vue de la mise en place d'un mécanisme de réconciliation nationale, en s'inspirant des expériences récentes d'autres pays. La Commission devrait utiliser une méthodologie qui permet de recueillir les desiderata de la population quant aux mécanismes de justice transitionnelle à adopter et qui tiennent compte du contexte national et des spécificités de la réconciliation en Guinée qui est double : la réconciliation entre les citoyens et l'État ainsi que la réconciliation entre la population civile et les forces de défense et de sécurité;

64. Poursuivre le dialogue avec les victimes des violences à grande échelle commises par l'État ou les forces de sécurité, en vue d'aboutir à une justice réparatrice qui leur permettra d'avancer sur la voie de la réconciliation; intégrer l'appui aux victimes des violences d'État dans le processus national de réconciliation;

65. Poursuivre la coopération avec les partenaires internationaux telle que prévue dans la résolution du Conseil des droits de l'homme sur le renforcement de la coopération technique et des services consultatifs (A/HRC/19/L.40); faciliter notamment la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme une fois que l'Assemblée nationale est élue et a pu voter une loi organique telle que prévue par la Constitution;

66. Continuer à faciliter le travail du Panel de juges en charge de l'instruction des événements du 28 septembre 2009 en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour une protection efficace des victimes, des témoins et du personnel du Panel; assurer la sécurisation des preuves et des données; assurer la mobilité nécessaire pour permettre des déplacements vers les victimes; et disposer de l'équipement informatique et bureautique notamment en suivant les recommandations de l'équipe d'experts de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et poursuivre dans ce contexte la coopération avec la Cour pénale internationale;

67. Conformément à la volonté du Gouvernement d'aller jusqu'au bout dans la lutte contre l'impunité, prendre toutes les mesures appropriées pour mener à bien, dans les meilleurs délais, les procédures judiciaires contre les présumés responsables des violences commises autour du 28 septembre 2009 indiqués dans le rapport de la Commission d'enquête internationale et qui occupent encore des fonctions au sein de l'État guinéen;

68. Renforcer les efforts et les mécanismes traditionnels de réconciliation au niveau communautaire et de règlement pacifique des conflits potentiels, notamment les conflits fonciers, autour des concessions minières et d'autres ressources naturelles, les conflits syndicaux (entre employeurs et employés), et les conflits entre communautés pour la recherche d'emploi et la compétition entre les populations locales et les travailleurs immigrés.

Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :

69. Renforcer la coopération avec le Gouvernement guinéen et les autres parties prenantes en vue de l'organisation d'élections législatives crédibles d'un point de vue politique et technique; poursuivre, dans ce contexte, le plaidoyer pour un dialogue interguinéen renforcé;

70. Assurer une assistance renforcée et coordonnée des partenaires internationaux à l'organisation des élections législatives, y compris en matière de sécurité des élections;

71. Appuyer un exercice d'apprentissage de leçons sur le processus électoral pour identifier les principaux enseignements tirés et mettre en place des bases plus solides pour les échéances électorales futures; veiller à l'application des recommandations et des leçons apprises consignées dans les rapports d'évaluation des processus électoraux en vue de la qualification des prochaines échéances électorales;

72. Concevoir un programme de renforcement des capacités des groupes et structures parlementaires à l'Assemblée nationale, ainsi que des partis politiques;

73. Mobiliser une expertise internationale de qualité pour appuyer la Commission de réflexion sur la réconciliation nationale afin d'aider les Guinéens à développer un programme de réconciliation nationale tenant compte des particularités du processus en Guinée; à cet égard, la Commission de consolidation de la paix facilitera la mise à disposition des bonnes pratiques en la matière;

74. Accompagner la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme une fois que la future Assemblée nationale aura pu prendre les dispositions prévues par la Constitution;

75. Poursuivre et renforcer l'appui au Panel de juges en charge de l'instruction des événements du 28 septembre 2009 en vue d'une pleine mise en œuvre du communiqué conjoint entre le Gouvernement et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

B. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité

Il est recommandé au Gouvernement de :

76. Poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, qui est une priorité du Gouvernement, et entamer les aspects structurels de la réforme en s'appuyant sur la dynamique et le succès des opérations récentes telles que le recensement biométrique et la mise à la retraite de 3 928 militaires et faire avancer la réforme de toutes les composantes du secteur de la sécurité (dont la police, la gendarmerie, les douanes et les gardes forestiers) en mettant à leur disposition les moyens appropriés, en particulier élaborer une stratégie de réponse aux menaces identifiées dans le document de politique de défense de novembre 2011 et quantifier et qualifier cette réponse;

77. Renforcer la mise en place des mécanismes et des instruments de contrôle civil sur le secteur de la sécurité, continuer à impliquer les civils dans la mise en œuvre des projets en matière de réforme du secteur de la sécurité du Gouvernement, ainsi

que ceux financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires, et poursuivre les efforts visant à améliorer les relations entre les civils et les militaires dans le but de réaliser l'objectif consistant à mettre en place une armée républicaine consciente de ses devoirs et soumise au pouvoir civil;

78. Assurer une bonne coordination des comités sectoriels et des interventions des partenaires techniques et financiers et renforcer les capacités des comités techniques, notamment ceux de la police, de la douane, de l'environnement et de la justice, en les dotant de moyens appropriés;

79. Poursuivre les efforts pour plus de transparence dans la gestion financière du secteur de la défense et de la sécurité;

80. Examiner la possibilité de réintégrer une partie du personnel des forces de défense et de sécurité, notamment des membres de l'armée mis à la retraite mais souhaitant continuer leur vie active, dans d'autres secteurs d'activité, y compris le secteur de la sécurité privée;

81. Travailler avec les partenaires internationaux pour affronter les nouvelles menaces en matière de sécurité, notamment les conflits et menaces sur les pays de la bande sahélo-saharienne, la criminalité transfrontalière organisée telle que la prolifération des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, les flux financiers illicites et la menace posée par le terrorisme international; utiliser une approche sous-régionale à travers des réponses conjointes et coordonnées au niveau des pays de la sous-région et en ayant recours aux mécanismes existants tels que la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano ou l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

82. Revoir l'allocation de ressources au secteur de la justice en tenant compte des défis considérables en matière de lutte contre l'impunité et la corruption, de restauration de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme et assurer une coordination et une division du travail efficaces des partenaires internationaux qui appuient le secteur de la justice.

Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :

83. Poursuivre et renforcer une approche coordonnée à l'appui aux efforts menés dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité signalant au Gouvernement la détermination des partenaires internationaux à rester engagés sur le long terme;

84. Renforcer et coordonner les appuis à la Force spéciale de sécurisation du processus électoral (FOSSEPEL), en vue des prochaines élections législatives et locales;

85. Travailler avec le Gouvernement pour tirer les enseignements des opérations à impact rapide telles que le recensement biométrique et la mise à la retraite, accompagner les étapes suivantes, notamment la gestion des ressources humaines au niveau des forces armées et le fonctionnement durable du système de retraite des militaires, et préparer les étapes suivantes pour étendre ce système de pension à toutes les forces de sécurité et, à terme, à toute la fonction publique;

86. Renforcer et coordonner les appuis au secteur de la justice;

87. Réunir les acteurs régionaux et nationaux pour développer des approches régionales concernant les questions touchant la réforme du secteur de la sécurité telles que le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée.

C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes

Il est recommandé au Gouvernement de :

88. Poursuivre les efforts en vue d'harmoniser l'approche du Gouvernement sur les questions de politique de la jeunesse, d'éducation et de formation et d'emploi des jeunes et des femmes en réduisant la fragmentation des départements ministériels en charge de ces politiques et en introduisant un mécanisme veillant à une plus grande cohérence de celles-ci;

89. Poursuivre les efforts d'autonomisation politique, économique et sociale de la femme, notamment à travers l'amélioration de l'accès des femmes rurales à la terre; moderniser le droit familial afin d'assurer des droits égaux aux femmes, y compris en matière de succession et de droits fonciers; poursuivre la lutte contre les pesanteurs socioculturelles qui limitent la participation de la femme dans la vie politique, ainsi que la lutte contre les discriminations et violences qui ciblent les femmes;

90. Sensibiliser les partis politiques à respecter le quota de 30 % réservé aux femmes sur les listes électorales inscrit dans le code électoral;

91. Développer une vision de l'emploi à moyen et à long terme, qui prend en compte les possibilités directes et indirectes offertes par le développement du secteur minier; engager le secteur privé, et en particulier les compagnies minières, à mettre en place des projets pour la main-d'œuvre locale et à relever les défis associés, notamment par la mise en place de programmes de formation pour doter les jeunes Guinéens des compétences et qualifications nécessaires afin de répondre aux besoins du marché du travail, tout en tenant compte des défis et opportunités présentés par l'intégration économique sous-régionale;

92. Développer également une vision de l'emploi à moyen et à long terme pour le secteur agricole, notamment en vue de renforcer la sécurité alimentaire de la Guinée et de contribuer à la sécurité alimentaire de la sous-région.

Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :

93. Mettre à la disposition du Gouvernement guinéen une expertise de haut niveau pour développer une vision et une stratégie nationale d'emploi des jeunes et des femmes qui tienne compte des opportunités et des risques que représente le développement du secteur minier et agricole;

94. Encourager et appuyer la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation entre parties prenantes et d'un partenariat public-privé, notamment autour du développement du secteur minier; identifier des actions pertinentes à la consolidation de la paix qui pourraient bénéficier en même temps aux communautés (respect de l'environnement, respect des valeurs des communautés, droits fonciers, services sociaux, développement de l'économie locale), aux jeunes et aux femmes (emplois directs et indirects, respect des droits des travailleurs) et aux compagnies

minières (réduire les tensions avec les communautés, disposer des mécanismes de résolution des conflits, assurer une meilleure sécurité des installations/usines);

95. Appuyer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'un programme global d'emploi des jeunes assorti d'une composante formation professionnelle à même de favoriser l'employabilité des jeunes Guinéens, notamment dans les secteurs agricole et minier.

D. Prochaines étapes

96. Les deux parties s'accordent à conduire le prochain examen de la Déclaration d'engagements réciproques au dernier trimestre de l'année 2012.

Annexe

Informations quant aux programmes/projets mis en œuvre par des membres de la formation Guinée dans des domaines autres que les trois secteurs prioritaires de la Déclaration d'engagements réciproques

A. Espagne

L'Espagne a mené plusieurs initiatives et activités de coopération au service du développement en rapport aux trois priorités en matière de consolidation de la paix. En 2006, après la visite du Ministre des affaires étrangères et de la coopération en Guinée, un programme de coopération au service du développement d'un montant de 5 millions de dollars a été approuvé. Le montant de l'aide publique au développement (APD) était de 8,7 millions de dollars en 2009 et de 5,3 millions de dollars en 2010.

Coopération bilatérale

L'Espagne a mené des activités dans les domaines suivants :

a) Sécurité alimentaire : un projet visant à améliorer la sécurité alimentaire à Koundara (562 769 euros); le projet DREAM de lutte contre la malnutrition des personnes infectées par le VIH/sida (74 500 euros); un projet pour l'alimentation et la surveillance nutritionnelle [exécuté par l'organisation non gouvernementale Acción contra el hambre (Action contre la faim) (100 000 euros)]; et un projet de promotion de la sécurité alimentaire exécuté par Acción contra el hambre (646 583 euros);

b) Santé : développement et renforcement des branches nationales de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique de l'Ouest (200 000 euros pour la Guinée); appui au Programme mondial d'appui au cycle électoral du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (500 000 euros pour l'élection présidentielle en Guinée); contribution à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre d'un programme relatif aux ressources en eau au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Sénégal (2,25 millions de dollars pour la Guinée); Fonds catalytique de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous (l'Espagne a versé un montant de 237 millions d'euros au Fonds et la Guinée a reçu un montant de 64 millions de dollars sur la période 2003-2011); contributions en nature (denrées alimentaires) entre 2007 et 2009, représentant un montant de 1,5 million d'euros en faveur des établissements scolaires de la région de la Guinée forestière;

c) Migration et développement : la Guinée a reçu un montant de 10 millions d'euros au titre du Fonds Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)-Espagne pour les migrations et le développement, axé sur les projets de renforcement institutionnel et les initiatives de la société civile. La Guinée a présenté un projet d'appui au renforcement des capacités en matière de migration et de développement et le Comité exécutif du Fonds a approuvé deux projets de la société civile (« Projet de radio des femmes de la Mano pour la

diffusion d'information sur la circulation des femmes au sein de la CEDEAO » et « Protection des droits des migrants et lutte contre les tracasseries aux postes frontière en Guinée »).

Initiatives sur le plan régional

a) Sur trois ans, l'Espagne a contribué un montant de 240 millions d'euros à la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP). En 2009, l'Espagne a versé des contributions d'un montant de 80 millions d'euros au Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale de la Banque mondiale et un montant de 70 million d'euros en faveur de son programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

b) Depuis 2006, l'Espagne a contribué à hauteur de 20 millions d'euros au Fonds Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)/Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines. Plusieurs organisations non gouvernementales guinéennes ont présenté des propositions de financement qui sont en cours d'examen.

Actions et initiatives prochaines

L'Espagne continuera de contribuer à la stabilisation de la situation dans le pays. La Guinée fait partie de la catégorie B de pays du plan-cadre de coopération au service du développement pour la période 2009-2012.

B. Fédération de Russie

La Fédération de Russie fournit une aide alimentaire à titre humanitaire au peuple guinéen. En janvier 2012, le Ministère de la Fédération de Russie pour la défense civile, les urgences et l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles a envoyé à Conakry 760 tonnes de pois, représentant un montant de 1 million de dollars, dans le cadre de la contribution de la Fédération de Russie au Programme alimentaire mondial. Une aide alimentaire et humanitaire supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars doit être fournie en application du décret n° 1401-r du Gouvernement de la Fédération de Russie, en date du 11 août 2011.

La deuxième réunion de la Commission intergouvernementale russe et guinéenne chargée de la coopération économique, scientifique, technique et commerciale s'est déroulée à Moscou du 23 au 26 octobre 2011. Elle était coprésidée par le Ministre des ressources naturelles et de l'écologie de la Fédération de Russie, Yuri Trutnev, et par le Ministre guinéen de la coopération internationale, Koutoub Sano, et a permis d'instaurer des conditions propices à de nouveaux investissements de la Fédération de Russie dans l'économie guinéenne. Des arrangements ont été pris pour faciliter la participation des entreprises publiques et privées intéressées dans les deux pays à des projets dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des transports, de l'extraction des ressources minières et de la coopération technique. La question du règlement de la dette de la Guinée envers la Fédération de Russie, notamment dans le cadre du Club de Paris, a elle aussi été abordée. Il a été convenu que la Commission intergouvernementale bilatérale se réunirait une troisième fois pendant le second semestre de 2012 à Conakry.

C. France

La France a concentré ses moyens sur la réforme de l'État guinéen autour de deux priorités : la réforme du secteur de la sécurité [cf. par. 28 b)] et le renforcement des capacités de l'État.

Renforcement des capacités de l'État guinéen

Dans le domaine civil, afin d'anticiper le lancement, en 2012, d'un programme de vaste ampleur, la France a mobilisé dès 2011 des fonds d'urgence en appui à la gouvernance. En 2011, des financements exceptionnels (300 000 euros) ont ainsi permis de :

- a) Mener des missions d'expertise dans le domaine de la gouvernance financière (fiscalité, douanes);
- b) Permettre le démarrage d'un projet mené conjointement avec l'Union européenne destiné à renforcer le système général de contrôle externe en Guinée (accompagnement de la mise en place d'un cadre permanent de concertation entre les structures de contrôle, réorganisation structurée et efficace des corps ciblés (Cour des comptes, Inspection générale de l'État, Inspection générale des finances et renforcement de la qualité des contrôles par la formation et l'amélioration des conditions de travail).

La programmation en 2012 consolidera la stratégie de la France autour des domaines d'intervention déjà retenus en 2011 grâce au lancement du Fonds de solidarité prioritaire « Sortie de crise ». Dans le domaine de la gouvernance financière (100 000 euros), la France accompagnera la mise en place effective du nouveau cadre organique de la Direction nationale des impôts, dans la perspective d'accroître et de pérenniser les recettes fiscales. Cette action est rendue possible grâce au soutien de trois assistants techniques dans ce secteur. L'articulation de cette action avec la poursuite du projet d'appui aux corps de contrôle, initié en 2011 et accéléré en 2012, devrait accentuer les résultats escomptés. Dans le domaine de la gouvernance démocratique (120 000 euros), l'action de la France concentrera ses moyens sur un programme d'appui à la société civile guinéenne, tandis que dans le domaine de la gouvernance locale (50 000 euros), la France assurera la promotion d'une plus grande implication des élus locaux autour des enjeux de la décentralisation.

D. Luxembourg

Les activités mises en œuvre par le Luxembourg incluent :

- a) Renforcement des capacités d'institutions étatiques :
 - Appui aux activités d'échange et de formation entre le Conseil économique et social de Guinée et celui du Luxembourg (99 450 euros; 2008-2012);
- b) Projets de coopération au développement dans les secteurs sociaux :
 - i) Cofinancement de deux programmes de renforcement familial à Kankan et à Labé, mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale luxembourgeoise SOS Villages d'enfants monde-Luxembourg (contribution de 570 203,70 euros pour les années 2010-2012);

ii) Mandat d'exécution confié à l'organisation non gouvernementale sénégalaise Enda santé pour un projet de lutte contre le VIH-sida ciblant les populations vulnérables (particulièrement femmes et jeunes) dans les zones frontalières et les grandes villes dans huit pays d'Afrique de l'Ouest. Le budget consacré aux activités en Guinée est de 445 382 euros pour les années 2011-2015.

E. Portugal

La région de l'Afrique de l'Ouest est une des priorités de la politique étrangère du Portugal, tant au regard de son action multilatérale qu'en termes de coopération bilatérale au service du développement (dans le cadre de programmes de coopération avec la Guinée-Bissau et le Cap-Vert). Puisque les défis rencontrés par la Guinée sont dans une large mesure communs aux autres pays de la région (et présentent dans certains cas une certaine dimension régionale), le Portugal contribue aux priorités de la Guinée en matière de consolidation de la paix et aux activités de la formation en faisant partager l'expérience qu'il a pu acquérir dans le cadre de sa coopération avec des pays connaissant des processus comparables en termes de transition et de consolidation de la paix (en particulier la Guinée-Bissau, mais aussi le Timor-Leste), ainsi qu'en appelant systématiquement l'attention sur les problèmes rencontrés par les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest lors des réunions internationales.

Plus précisément, et en l'absence de programmes de coopération bilatérale avec la Guinée, le Portugal continuera d'œuvrer au renforcement des programmes multilatéraux qui revêtent une importance cruciale pour ce qui est des domaines considérés comme prioritaires dans la Déclaration d'engagements réciproques. C'est le cas de divers programmes bilatéraux et régionaux de l'Union européenne en faveur de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que du programme de lutte contre la criminalité organisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) (auquel contribue le Portugal). Si la lutte contre la criminalité organisée n'est pas directement liée auxdits domaines prioritaires, c'est un aspect essentiel de la stabilité à long terme, comme cela a été reconnu lors de la réunion conjointe récente des quatre formations d'Afrique de l'Ouest de la Commission de la consolidation de la paix.

En sa qualité de membre du Conseil de sécurité pour la période 2011-2012, le Portugal appelle l'attention sur les problèmes risquant de déstabiliser l'Afrique de l'Ouest, qu'il s'agisse des pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ou de la région dans son ensemble. Il encourage notamment le renforcement de la présence de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de son bureau régional (Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest) et la consolidation des partenariats conclus avec les organisations sous-régionales, notamment la CEDEAO.

Le Portugal entend aussi défendre des initiatives axées sur la prévention des conflits, comme les récents débats ouverts sur la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel et la piraterie dans le golfe de Guinée. Le Portugal est convaincu que la stabilisation de la région et le renforcement des secteurs de la sécurité favoriseraient la consolidation de la paix en Guinée.

Enfin, d'un point de vue politique et diplomatique, le Portugal peut mettre à profit ses contacts privilégiés avec les pays lusophones de la région, ainsi que ses relations avec la CEDEAO, pour faire comprendre l'importance des relations de bon voisinage, promouvoir le renforcement des liens politiques et économiques et encourager le déploiement d'efforts en commun afin de lutter contre les menaces pesant sur la paix et la stabilité.

F. Turquie

Coopération à l'échelle bilatérale

La Turquie mène des activités en faveur de la Guinée dans le cadre de sa politique concernant l'ensemble du continent africain. Pour la Turquie, l'Afrique est un partenaire stratégique sur les plans politique, économique et social. Elle s'emploie avant tout à y favoriser la stabilité politique grâce au renforcement des institutions démocratiques, à l'amélioration du bien-être de la population et à la consolidation des structures sociales.

En 2011, la Turquie et la Guinée ont eu des contacts aux plus hauts niveaux :

a) Le Ministre guinéen de la coopération internationale, Koutoub Sano, s'est rendu en Turquie en tant qu'Envoyé spécial les 18 et 19 mars 2011 et a rencontré le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu. À cette occasion, M. Sano a également rencontré le Ministre d'État, Cevdet Yılmaz, et des responsables de l'organisme turc pour la coopération internationale et le développement;

b) En marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, le Président de la Turquie, Abdullah Gül, s'est réuni le 10 mai avec le Président de la Guinée, Alpha Condé, et le Ministre guinéen des affaires étrangères et des Guinéens vivant à l'étranger, Edouard Gnakoye Lama. Ils ont à cette occasion donné la priorité aux questions de coopération au service du développement, aux relations économiques et commerciales et à l'assistance fournie par la Turquie en matière d'enseignement;

c) Les Ministres guinéens des affaires étrangères et des Guinéens vivant à l'étranger et de la coopération internationale ont participé à la Conférence ministérielle d'examen du partenariat entre l'Afrique et la Turquie, qui s'est déroulée à Istanbul les 15 et 16 décembre 2011;

d) Le bureau de l'organisme turc pour la coopération internationale et le développement à Dakar collabore étroitement avec les autorités guinéennes en vue de promouvoir le développement. Les priorités de la Guinée sont dûment prises en considération en axant les efforts sur la formation, le développement de l'agriculture et les projets d'irrigation.

La situation économique en Guinée s'améliore progressivement et le commerce bilatéral entre la Guinée et la Turquie se développe. Si le volume du commerce bilatéral reste modeste, il a augmenté de 36 % en 2011 par rapport à l'année précédente. Les associations d'entreprises turques, en particulier la Confédération des hommes d'affaires et industriels turcs, renforcent leurs relations bilatérales et internationales avec les hommes d'affaires guinéens en les invitant à des manifestations internationales. Ainsi, cinq chefs d'entreprise guinéens ont pu

participer à l'événement intitulé « Pont commercial entre la Turquie et l'Afrique » organisé à Istanbul le 16 décembre 2011.

Activités prévues pour la prochaine période

Pendant la prochaine période, la Turquie entend poursuivre ses relations bilatérales avec la Guinée et redoubler d'efforts pour l'aider à s'intégrer à la communauté internationale.

La Turquie partage des liens historiques et culturels avec la Guinée. Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'égard de l'Afrique, la Turquie attache de l'importance à ses relations avec tous les pays africains, dont la Guinée. À cet égard, les deux pays sont convenus d'ouvrir des missions diplomatiques sur leurs territoires respectifs en 2012.

L'organisme turc pour la coopération internationale et le développement poursuivra ses efforts en matière de développement. La Guinée est par ailleurs l'un des pays bénéficiant des crédits annuels d'un montant de 200 millions de dollars consacrés par la Turquie à l'aide au développement des pays les moins avancés, conformément à l'annonce qu'elle avait faite à la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés, à Istanbul, en mai 2011.

La Turquie et la Guinée entretiennent de bons rapports dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de son Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC). À cet égard, la Guinée participe aux réunions du sommet des dignitaires religieux des pays et communautés du continent africain de confession musulmane. Par ailleurs, la Turquie continuera d'accueillir des boursiers dans les établissements d'enseignement religieux turcs.

G. Ukraine

La coopération bilatérale et multilatérale avec la Guinée fait partie intégrante de la politique étrangère de l'Ukraine en Afrique de l'Ouest, qui entend contribuer aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien et de consolidation de la paix. L'Ukraine fournit d'ailleurs des effectifs militaires, des contingents de police et des experts civils aux missions multidimensionnelles des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

L'Ukraine participe aux activités du Groupe des amis de la Guinée, en encourageant le lancement d'initiatives permettant de répondre aux priorités dans des secteurs autres que ceux couverts par la Déclaration d'engagements réciproques.

H. Union européenne

Les autres programmes ayant un lien avec les trois axes prioritaires de la Commission de consolidation de la paix incluent un programme d'appui à la décentralisation :

- Assistance technique et une série d'études en cours : 0,95 million d'euros (2011-2012);
- Programme d'appui à la décentralisation : 10 millions d'euros (2013-2015);

- Appui institutionnel aux niveaux central, déconcentré et décentralisé;
 - Mécanisme de financement de la décentralisation;
 - Mise en œuvre effective de la décentralisation dans des secteurs sociaux de base (eau/santé/assainissement – programmes complémentaires pour 28,4 millions d’euros).
-